

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES

TOUTES LES INFOS
PRATIQUES SUR
www.sitcom40.fr

BÉNESSE MAREMNE

L'UVE EST EN FONCTIONNEMENT



Mardi 19 juillet, après trois années de travaux, les premiers camions ont vidé les ordures ménagères dans la fosse à déchets de l'UVE. Cette nouvelle Unité de Valorisation Énergétique, plus performante, plus propre et plus sûre, mais aussi mieux intégrée dans son environnement, est aujourd'hui en phase d'essai.

Depuis mi-juillet, assisté des metteurs en service du constructeur INOVA, le personnel du SITCOM a pris possession des lieux pour une période de formation. En effet, les agents du SITCOM ont toute la durée des périodes d'essai et de mise en service, soit environ 5 mois, pour se former à la conduite et à la maintenance de l'ensemble de l'installation. Les essais à chaud, durant lesquels sont brûlées des ordures ménagères, permettent le réglage des différents équipements qui composent l'installation : le four, la chaudière, les équipements du traitement des fumées et le turbo-alternateur. Cette phase d'essai a pour but également de vérifier tous les équipements de mesure et de contrôle.

Durant cette période, l'unité monte progressivement en puissance pour atteindre le rendement nominal de fonctionnement.



Vidange du premier camion dans la fosse à déchets

En route vers la production électrique

Actuellement, la phase de mise en service concerne uniquement la partie combustion et traitement des fumées. Une fois celle-ci achevée, pourra alors commencer la mise en route du turbo-alternateur, installation responsable de la production d'énergie électrique, et ainsi le raccordement de l'UVE sur le réseau RTE (Réseau de Transport d'Electricité).



Les essais sont dirigés depuis la salle des commandes

Quel devenir pour l'ancienne usine d'incinération de Bénése Maremne ?

Cette usine, arrêtée depuis mi-juillet, va être déconstruite. L'opération est prévue courant 2017.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

DES ALTERNATIVES AUX PRODUITS DANGEREUX, C'EST POSSIBLE !

Laver le sol, désherber son allée, nettoyer sa salle de bain, peindre un meuble, ... des activités banales et quotidiennes qui semblent inoffensives, en apparence. Les produits d'entretien, de bricolage et de jardinage contiennent des substances dangereuses qui présentent des risques significatifs pour la santé et/ou l'environnement, à l'usage mais également au moment de s'en débarrasser. Pourtant, il existe des alternatives.



Des alternatives pour l'entretien de la maison

Pourquoi ne pas fabriquer soi-même ses produits d'entretien ? Couplés à "l'huile de coude", ils sont aussi efficaces que les produits dangereux et tout cela à moindre coût. Les produits de base indispensables pour le ménage se résument à **du vinaigre blanc, du savon noir, du savon de Marseille, du bicarbonate de soude, des cristaux de soude, du jus de citron et des huiles essentielles**.

Ces diverses préparations permettent de tout nettoyer dans la maison. Il est facile de fabriquer un nettoyant anticalcaire pour la salle de bain, un produit d'entretien pour les sols, un désinfectant ou un liquide vaisselle. Pas de panique, de nombreux sites internet vous donnent les recettes pour les réaliser. Si vous souhaitez utiliser des alternatives mais que vous ne voulez pas les fabriquer vous-même, il existe sur le marché des produits écolabellisés qui garantissent à la fois la qualité d'usage et les caractéristiques écologiques.

Des alternatives aux pesticides

Les pesticides, appelés aussi produits phytosanitaires, sont les insecticides, les herbicides ou les désherbants, les anti-nuisibles et les fongicides (lutte contre les champignons parasites). Des solutions simples pour les éviter peuvent être facilement mises en œuvre :

■ Remplacez le **désherbage chimique** par de l'arrachage manuel, du binage ou du sarclage. Pensez à jeter vos eaux de cuisson, dans votre allée ou sur

votre terrasse, sur vos mauvaises herbes car elles n'aiment pas les chocs thermiques. Une astuce pour limiter la prolifération des mauvaises herbes et de la mousse consiste à réaliser une tonte haute (6 à 8 cm).

■ Réalisez et pulvérisez des décoctions de plantes comme le purin d'ortie, de prêle ou de fougère **pour lutter contre les maladies** et faites le choix de variétés horticoles ou potagères résistantes, adaptées au sol, au climat ou à l'exposition de votre jardin.

■ Créez des abris pour favoriser la présence de prédateurs naturels comme les mésanges, les hirondelles, les crapauds ou les hérissons pour **lutter contre les ravageurs**. Toutes ces espèces sont friandes des moustiques, des chenilles, des pucerons, ...

Des alternatives pour les produits de bricolage

Les peintures et les solvants utilisés dans nos travaux d'aménagement et de décoration sont relativement dangereux si on en croit les pictogrammes de danger inscrits sur les emballages. Quelques solutions alternatives s'offrent tout de même à vous. Choisissez des peintures acryliques ou minérales ou des produits portant un logo environnement qui comportent moins de substances dangereuses. Pour restaurer un meuble, il suffit de le décaper à l'aide de papier de verre ou de préparations « maison » à base de cristaux de soude. Puis, pour le teindre pensez à une préparation à base de brou de noix. Effet garanti !

Si vous devez utiliser quand même des produits dangereux, prenez des précautions d'utilisation : suivez les instructions de sécurité indiquées sur les emballages, portez des moyens de protection (gants, lunettes, masques), aérez soigneusement pendant et après les travaux,.... Et quand vous devez vous en débarrasser, un seul endroit : la déchetterie !

Source : ADEME, Département des Landes

Utilisation des produits naturels ou non, quelques recommandations :

Il convient de respecter les dosages indiqués. En effet, un surdosage des produits :

- crée plus de déchets d'emballage
- n'améliore pas l'efficacité des produits
- augmente le risque de blessure ou de brûlure de l'utilisateur
- risque de polluer l'environnement
- coûte plus cher.

DÉCHETTERIE

PLUS DE 2 000 TONNES DE DEEE* COLLECTÉES, PAR LE SITCOM EN 2015

C'est une évolution de 8,5 % par rapport à la collecte de 2014. Grâce à tous les habitants de son territoire géographique, le SITCOM Côte sud des Landes continue de s'engager en faveur de l'environnement.

*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

Des ressources naturelles économisées

Si vous souhaitez vous débarrasser d'appareils qui fonctionnent, pensez à en faire don à une association. Mais si vos appareils sont usagés, sachez que la collecte de ces derniers est un véritable gisement de matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, etc.), réutilisables et donc essentielles pour économiser les ressources de notre planète. Les déchets d'équipements électriques et électroniques apportés en déchetterie sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués, puis recyclés dans le strict respect des normes environnementales.

L'éco-participation payée par le consommateur

L'éco-participation est payée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil neuf. Elle permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE. En tant qu'éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics, Eco-systèmes a pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des DEEE. Pour mener à bien sa mission, Eco-systèmes travaille avec un réseau de partenaires, dont les collectivités comme le SITCOM Côte sud des Landes. C'est une entreprise à but non lucratif.

Que devient un aspirateur recyclé ?

Un aspirateur est composé en moyenne de 52 % de plastiques, 26 % de ferreux, 16% de métaux non ferreux, 5,5 % d'autres matériaux et 0,5 % de substances réglementées.



Les plastiques sont recyclés, notamment en pièces pour l'automobile. Cependant, certains ne le sont pas, notamment ceux qui contiennent des retardateurs de flammes, utilisés pour réduire le risque de prise de feu de l'aspirateur lors de son utilisation. Les ferreux sont recyclés à 100 % et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton. Les non ferreux sont aussi recyclés à 100 %. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles. Les substances réglementées sont principalement des condensateurs qui sont traités dans des incinérateurs spécifiques à haute température.

Quant aux autres matériaux, ce sont principalement des papiers, cartons (sac, filtre), caoutchouc et poussières. Ils sont soit valorisés énergétiquement, soit enfouis dans des centres de stockage spécialisés conformes à la réglementation.

Objectif : ne pas polluer

C'est l'une des raisons d'existence de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE.



QUELQUES RÉSULTATS 2015

2 002,6 tonnes de DEEE collectées, ce sont, pour le SITCOM, 210 635 appareils électriques et électroniques.

Ce sont aussi :

- 1 629 tonnes de matières recyclées
- 152 tonnes de matières valorisées énergétiquement
- 222 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées
- 2 304 barils de pétroles évités
- 11 042 tonnes de CO2 économisées soit l'équivalent de 75 117 milliers de kms parcourus en voiture
- 12,2 kg/hab/an (la moyenne départementale est de 8,9, régionale de 3,7 et nationale de 5,6)

Ainsi, en 2015, plus de 218 tonnes de substances dangereuses ou réglementées ont été extraites des DEEE que vous avez déposés en déchetterie.

DÉCHETS MÉNAGERS

POUR VOS PLANTATIONS, PENSEZ COMPOST !

le compost du SITCOM,
l'atout de mon jardin

1,90€
le sac de 25 litres
10 €/m³ livraison possible

Contrôlé par
ECOCERT
INTRANTS

Compost utilisable
en agriculture biologique

Conformément aux Réglementations (CE) n°1831/2003 et 853/2004
Contrôle Ecocert SA F-33000
*Conforme à la norme NF U 44-051

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES

05 58 72 03 94
Bénèsse-Maremne
Sortie 8, A63

www.sitcom40.fr

DITES NON A LA PUB !

Chaque foyer landais reçoit 43 kg/an de publicités et de journaux gratuits soit près de 5 500 tonnes de papier.

Il est cependant possible de ne plus les recevoir en l'inscrivant clairement sur sa boîte aux lettres. En effet, pour celui qui ne lit pas la publicité, ces prospectus et catalogues représentent des déchets qui pourraient être évités. Il faut savoir que ces publicités « subies » participent à l'augmentation de la quantité d'ordures ménagères. En revanche, pour ceux qui recherchent les bonnes affaires et qui font pour cela le choix de les recevoir, le bon réflexe consiste, après lecture, à les trier et à les déposer dans le conteneur papier du point tri, afin qu'elles soient recyclées !

Pour information, 10 boîtes aux lettres avec un autocollant « non à la pub », c'est environ 400 kg de papier en moins par an. De plus, si cette initiative permet de ne plus recevoir en masse la publicité non adressée, elle n'empêche pas toutefois de recevoir le bulletin municipal ou toute autre information de sa collectivité.

MOINS DE
DÉCHETS
EN PAYS
LANDAIS

NON À LA PUB
Oui au journal de ma collectivité

www.preventiondechets40.org

Conseil
Général
des Landes

LES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES

Le SITCOM Côte sud des Landes a mis en place un système de contrôle en conformité avec le référentiel 2 BSvs qui concerne les huiles alimentaires collectées par le Syndicat en déchetterie ou auprès des restaurateurs.

L'organisme de contrôle vérifie que nos huiles sont traçables depuis le lieu de production (le restaurant par exemple) jusqu'au récupérateur agréé. Cette traçabilité est obligatoire pour respecter la directive européenne 2009/28/CE qui concerne la production de biocarburants et de bioliquides.

Ainsi, pour avoir le droit d'envoyer des huiles dans des filières de production de biocarburant, il faut pouvoir prouver leur traçabilité.



SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais
40230 BÉNÈSSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Alain CAUNÈGRE
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+ Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Dax Barrouillet Imprimerie - Narrosse
Dépôt légal : Octobre 2016 - **Tirage** : 60 900 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Fotolia, CD40
Prochain numéro : Février 2017

Ce document a été imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr